

COMMISSION PERMANENTE DU 1^{er} AVRIL 2021

Rapport n° CR 2021-161 :

**AIDES RÉGIONALES AUX ÉLÈVES PRÉ ET POST BAC. DOTATIONS 2021-2022 ET
AJUSTEMENTS 2020-2021 ET 2019-2020 - AIDE DE 100 € AUX BOURSIERS AJUSTEMENTS**

Ajout d'un article 12 :

« Pour soutenir les familles aux revenus les plus modestes dans le contexte actuel de crise sociale, mise en place pour les premières tranches du quotient familial une mesure de gratuité des cantines des lycées et des CFA régionaux. »

Exposé des motifs :

**FACE À LA CRISE ET À L'AUGMENTATION DE LA PAUVRETÉ :
CRÉER UNE MESURE SOCIALE DE GRATUITÉ DES CANTINES DES LYCÉES ET DES CFA RÉGIONAUX**

Alors que la crise économique et sociale consécutive à la pandémie de Covid 19 touche un nombre très important de ménages en Ile-de-France, l'accès de tous les jeunes à la restauration scolaire, en particulier ceux dont les familles connaissent d'importantes difficultés financières, est un enjeu de premier ordre. Avant la crise sanitaire, un enfant sur cinq vivait déjà sous le seuil de pauvreté. L'extrême pauvreté aggrave les inégalités scolaires et empêche une pleine réussite des études. La déflagration de la crise sociale renforce l'urgence de répondre à la crise alimentaire. Plusieurs municipalités ont fait le choix de la gratuité de la restauration scolaire pour répondre à cette urgence, étendre la gratuité de l'éducation et permettre à tous les enfants d'avoir accès à un repas de qualité et équilibré chaque jour.

L'aide régionale à la demi-pension doit prendre en compte la détresse sociale et la pauvreté qui se sont développées depuis maintenant un an avec la pandémie: il est donc important et urgent d'engager la mise en place rapide d'une mesure sociale de gratuité des cantines des lycées et des CFA régionaux, qui pourra concerner les ménages dont la situation correspond aux tranches sociales 1 à 4 de la tarification des cantines.

Tel est l'objectif de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

